

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



INTERNATIONAL SCHOOL OF LUXEMBOURG

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL RENOUVELÉE POUR LES SALARIÉS DE L'ISL

La convention collective de travail (CCT) pour les salariés de l'International School of Luxembourg (ISL) a été signée aujourd'hui. Le litige devant l'Office National de Conciliation a ainsi pu être réglé.

L'OGBL se réjouit du fait que l'ISL reste intéressée à poursuivre la discussion sur la dernière proposition syndicale concernant les barèmes de salaires. Étant donné que d'autres discussions en personne n'ont pas pu avoir lieu en raison de la pandémie du COVID-19, l'ISL a proposé – et les syndicats ont accepté – une CCT à court terme reprenant les mêmes conditions que la CCT actuelle et adaptée au nouvel indice et aux dispositions légales modifiées. Cela garantira la sécurité du personnel ainsi que le temps de conclure les négociations.

Cette nouvelle convention collective entrera en vigueur le 20 avril 2020 et expirera le 31 août 2021.

L'OGBL et ses délégués souhaitent remercier le personnel de l'ISL pour leur énorme soutien et leur travail acharné en ces temps difficiles.

Communiqué par le syndicat Éducation et Sciences de l'OGBL

le 17 avril 2020